

Département : Haute-Loire.

**EXTRAIT DU REGITRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CHAPELLE D'AUREC
n°2024.03.01
Séance du 04 Juillet 2024**

| | | | |
|-------------------|----------------------------------|------|--------------------------|
| Nombre de membres | - afférents au Conseil Municipal | : 15 | Date de la convocation : |
| | - en exercice | : 15 | 01 juillet 2024 |
| | - présents | : 11 | |
| | - excusées | 4 | |

L'an deux mil vingt quatre le quatre juillet à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de LA CHAPELLE D'AUREC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Caroline DI VINCENZO, Maire.

Présents : Caroline DI VINCENZO, Maire, Éric PETIT, Véronique JANUEL, Yves DARLES, Adjoints. Jocelyne MONTET, Didier LHOSTE, Christian FAUVET, Éric GROS, David RODRIGUES, Stéphanie BLANCHARD, Boris RIGAUDON, Conseillers.

Excusées : Yvette CHOL, Françoise GUERRIERI, Coralie RAVEL, Marie-Laure FAYARD,
David RODRIGUES a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

**Versement d'une subvention exceptionnelle à
l'Association des Parents d'Elèves de l'école
publique des Marronniers**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle de 200 euros à l'Association des Parents d'Elèves de l'école publique communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- ✓ approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de deux cents euros à l'association des parents d'élèves de l'école des Marronniers.

Ont signé au registre les membres présents.
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture
Pour extrait conforme au registre
Le 05 juillet 2024 et publication le 05 juillet 2024

Le Maire,

Caroline DI VINCENZO

AR Prefecture

043-214300584-20240704-DEL_2024_03_01-DE
Reçu le 05/07/2024